

persistant. Ces régions, la résolution les désigne par l'expression «régions de main-d'œuvre excédentaire». Les problèmes qui s'y posent s'atténuent en période de prospérité, car le niveau de l'emploi s'accroît alors quelque peu, mais ils prennent une ampleur nouvelle en période de régression économique. Le préopinant a parlé des collectivités qui disparaissent, ou des occasions d'emploi qui disparaissent dans certaines parties de l'Ontario, en raison de l'évolution technique, des fluctuations de la demande du consommateur et d'autres éléments. C'est bien vrai que ces problèmes se posent dans certaines localités d'un bout à l'autre du Canada. Pour ma part, j'estime qu'il y a là une obligation d'envergure nationale, et qu'un organisme national devrait apporter des remèdes à toutes les régions du Canada qui sont aux prises avec cette difficulté, et non pas seulement les provinces de l'Atlantique. Je me réjouis de l'institution de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, mais j'aimerais mieux qu'on fasse, pour résoudre les problèmes économiques, un effort vraiment national, avec des techniques et des instruments dont bénéficieraient toutes les localités canadiennes en cause, où qu'elles se trouvent.

Bien entendu, le député a parlé—et à bon droit, d'ailleurs—de ce qu'on a fait au Royaume-Uni et aux États-Unis pour régler les problèmes des zones de crise ou des régions qui souffrent de chômage chronique et persistent. L'une des premières initiatives du président Kennedy—il avait défendu cette idée avec acharnement pendant sa carrière de sénateur—a été d'instituer un organisme d'expansion régionale chargé d'obvier aux problèmes des zones de marasme. L'un des premiers rapports définit bien le genre de région à laquelle nous songeons dans le contexte de la résolution à l'étude: une zone de dépression économique est vraiment un nid de chômage chronique qui persiste même lorsque le reste du pays jouit d'une prospérité relative. Toute période de récession lui porte un coup particulièrement dur. Lorsque le taux du chômage dépasse 6 p. 100, celui de la région de marasme dépasse 10 p. 100 et c'est un fait que dans une province canadienne, lors des périodes de pointe en matière de chômage, au cours de l'hiver, le taux du chômage oscille entre 16 et 20 p. 100. Dans certaines localités des provinces de l'Atlantique et surtout en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la proportion des ouvriers sans travail se situe entre 10 et 20 p. 100. La situation se prolonge pendant quelques années, ce qui crée une poche de chômage permanent.

Notre devoir, comme nation civilisée, est de faire quelque chose pour ranimer la vie

économique de ces régions dans le marasme. Notre parti a déclaré qu'à son avis, nous avons besoin d'un organisme spécial au sein du gouvernement fédéral pour s'occuper des problèmes des régions pauvres. Peu importe que cet organisme s'appelle un conseil national des emplacements industriels ou, comme nous l'avons proposé, une agence du réaménagement régional, pourvu qu'il s'acquitte de cette tâche. Un tel organisme devrait tout d'abord désigner les régions devant recevoir une aide spéciale. On ne l'a pas fait dans notre pays. On l'a fait aux États-Unis en vertu du programme de mise en valeur et on est en train de le faire au Royaume-Uni. En raison du chômage qui y sévit fréquemment, certaines régions sont reconnues et désignées comme étant des zones qui ont besoin d'une aide spéciale. Notre parti estime qu'il faudrait instituer un organisme qui désignerait d'abord ces régions et serait ensuite en mesure d'apporter différentes sortes d'aide spéciale, de façon à insuffler une vie et une activité économique nouvelles à ces collectivités. Ce problème se saurait être abordé ni résolu par l'initiative privée. Il ne peut être résolu par les municipalités ou les provinces. Il nécessite l'aide de l'autorité fédérale.

Les efforts tentés dans d'autres pays ont été plus que de simples essais. Ils ont été couronnés de succès. J'ai ici un rapport rédigé par le Board of Trade du Royaume-Uni, chargé d'appliquer les programmes d'expansion dans ce pays-là. Dans une revue des succès attribuables à la ligne de conduite de cet organisme, je relève la déclaration suivante:

Il ne fait aucun doute que ces pouvoirs réunis ont largement contribué à créer des emplois dans les régions qui en avaient besoin et à éloigner les industries des zones où il y a pénurie de main-d'œuvre. A la fin de mai 1960, environ 1,100 usines étaient administrées par les gérants des sociétés. Construites au coût de 80 millions de livres sterling, elles employaient un peu plus de 200,000 ouvriers.

Le conseil économique des provinces atlantiques a fait différentes prévisions quant au nombre de nouveaux emplois dont les provinces auront besoin au cours des dix prochaines années. Le chiffre de 200,000 est réaliste. Si nous pouvions obtenir autant de nouveaux emplois au cours des dix prochaines années, nous pourrions abaisser notre indice du chômage et résoudre les principaux problèmes du secteur oriental de notre économie. Le Royaume-Uni a réussi à le faire. Peut-être la tâche lui était-elle plus facile pour plusieurs raisons, mais les Britanniques, en faisant appel à de tels procédés, ont réussi à créer l'équivalent du nombre de nouveaux emplois qui nous sont nécessaires pour équilibrer l'économie atlantique.